

BQ, 19 décembre 2012

Date : 19/12/2012  
Pays : FRANCE  
Page(s) : 25-30  
Rubrique : LES FEMMES, LES HOMMES...  
Périodique : Quotidien

**L'ancien ministre Alain LAMBERT, président (UMP) du conseil général de l'Orne et M. Jean-Claude BOULARD, maire (PS) du Mans, se voient confier une mission relative aux normes des collectivités territoriales dans le cadre de la modernisation de l'action publique-MAP**

A l'occasion du premier comité interministériel de modernisation de l'action publique-Cimap qui s'est déroulé hier (cf. supra), l'ancien ministre Alain LAMBERT, conseiller maître à la Cour des comptes, président (UMP) du Conseil général de l'Orne et par ailleurs président de la Commission consultative d'évaluation des normes, et M. Jean-Claude BOULARD, conseiller d'Etat honoraire, maire PS du Mans, se sont vu confier une mission relative aux normes des collectivités territoriales. Ils devront proposer une liste de normes existantes appelées à être abrogées. Leurs conclusions seront suivies par un "programme pluriannuel de simplification des normes" destiné à alléger le stock de normes qui sera, lui, élaboré "avant la fin du premier semestre 2013".

Né en juillet 1946, notaire, M. Alain LAMBERT fut président du Conseil supérieur du notariat de 1996 à 1998, conseiller régional (UDF) de Basse-Normandie de 1996 à 1989, il fut maire d'Alençon de 1989 à 2002, Conseiller général de l'Orne (élu du canton d'Alençon 3) de 1985 à 1992, et de 2004 à 2009, il est élu dans le canton de Putanges-Pont-Ecrepin depuis février 2009, et préside le conseil général de l'Orne depuis 2007. Sénateur de l'Orne de 1992 à 2002, il fut rapporteur général (1993-1998), puis président de la commission des Finances du Sénat de 1998 à 2002, Ministre délégué au Budget et à la Réforme budgétaire dans les gouvernements de M. Jean-Pierre RAFFARIN, de 2002 à 2004, il fut l'un des co-auteurs de la LOLF avec M. Didier MIGAUD, Premier président de la Cour des comptes). Il fut de nouveau sénateur de l'Orne de 2004 à 2010 et fut président de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation de 2009 à 2010. Président de la commission consultative sur l'évolution des normes au Comité des finances locales, depuis 2008, M. Alain LAMBERT fut nommé en octobre 2010, conseiller maître à la Cour des comptes au tour extérieur.

Né en mars 1943, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Jean-Claude BOULARD fut nommé auditeur au Conseil d'Etat en 1968, à sa sortie de l'ENA (promotion "Turgot"). Il fut promu maître des requêtes en 1975 et conseiller d'Etat en 1993. Il fut notamment adjoint pour les affaires administratives et financières au secrétariat général de la marine marchande (1974-1978), avant de diriger le cabinet de M. Louis LE PENNEC au ministère de la Mer de 1981 à 1983, puis en mai-juin 1988. Conseiller général (PS) de la Sarthe (1976-2001), il est président de la Communauté urbaine du Mans 1983 et maire (PS) du Mans depuis 2001. Député de la Sarthe de 1988 à 1993, puis de 1997 à 2002, il fut conseiller régional des Pays-de-la-Loire de 1986 à 1988. M. Jean-Claude BOULARD fut en outre président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de 1999 à 2003.

Rappelons que la simplification des normes, est l'une des demandes importantes des élus locaux. Le Sénat a adopté, la semaine dernière, une proposition de loi, présentée par M. Eric DOLIGE, sénateur (UMP) et président du conseil général du Loiret, sur la réduction des normes imposées aux collectivités territoriales (cf. "BQ" du 13 décembre). Les sénateurs devront en outre se prononcer sur une autre proposition de loi sur le même sujet, qui sera défendue par le président de la commission des Lois, l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret) et la présidente de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, Mme Jacqueline GOURAULT (MoDem, Loiret-Cher). Ce texte prévoit la création d'une Haute autorité chargée du contrôle et de la régulation des normes applicables aux collectivités locales qui remplacera l'actuelle Commission consultative d'évaluation des normes (cf. "BQ" du 13 novembre).

Tout droits de reproduction réservés

1 / 1  
Phoca PDF